

Compte rendu de la séance du vendredi 08 avril 2022

Président : OSMOND Geneviève-**Secrétaire** : CASAL Anne-luce

Présents : Monsieur Serge BONNEFOY, Madame Anne-Luce CASAL, Monsieur François DEDIEU, Monsieur Jacques EMILE, Monsieur Romain MAESTRIPIERI, Madame Geneviève OSMOND, Madame Emilie QUIDOT, Monsieur Jacques ROQUES, Monsieur François VIDAL

Excusés : 1 - **Représenté**: 1 Monsieur Sayaphoum SAYAVONG par ROQUES J Absents : 0

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil

Approuvé à l'unanimité des conseillers présents 10

2. Délibération concernant l'Affectation du résultat de fonctionnement - (DE 2022 015)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de OSMOND Geneviève

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 450 471.86**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	421 799.47
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	28 672.39
Résultat cumulé au 31/12/2021	450 471.86
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	450 471.86
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	73 713.78
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	376 758.08
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote: pour: 10, contre: 0, abstension: 0

3- Délibérations concernant le vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif 2022 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	535538.00€	535538.00€
Section d'Investissement	412309.00€	412309.00€
TOTAL	947847.00€	947847.00€

Vote: pour: 10, contre: 0, abstension: 0

4- Délibération vote des impôts et taxes.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022, (Foncier Bâti et Foncier Non Bâti) afin d'élaborer le budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide **de ne pas augmenter** le taux d'imposition.

- les taux applicables en 2022 seront donc :

Taxe Foncière (Bâti) :	25.65 %
Taxe Foncière (Non Bâti) :	50.64 %

Vote: pour: 10, contre: 0, abstension: 0

5- Délibération attribution des subventions des associations

Enveloppe 5 000€ dédiée aux associations

Le dossier de chaque association est étudié. Des manques sont constatés sur un dossier (comité des fêtes: le budget de l'année écoulé est très imprécis et mériterait d'être revu). Les propositions faites par les associations sont acceptées. L'enveloppe est totalement attribuée.

- Celti d'Oc demande 2 500€ **Vote: pour: 10**
- Comité des Fêtes 1 400€ **Vote: pour: 9: François Vidal étant le trésorier du Comité des fêtes, il ne participe pas au vote.**
- Association des Chasseurs demande 700€ **Vote: pour: 10**
- L'EHPAD de Prat Bonrepaux sollicite les mairies de proximités et demande 500 € **voté à l'unanimité pour 400€**

La séance est levée à 21 h 25